



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

L'ABSENCE D'UN CONTRÔLE DES LOYERS; LES LOCATAIRES EN ONT ASSEZ!

Joliette, le 1^{er} mai 2014 – Dans le cadre de la deuxième édition de la Journée des locataires, plusieurs centaines de locataires ont pris d'assaut les rues du quartier Rosemont à Montréal afin de dénoncer l'absence d'un véritable contrôle des loyers, obligatoire et universel. Ce quartier a été choisi, car les locataires sont préoccupés par sa transformation rapide des dernières années : l'embourgeoisement et la conversion de logements en copropriété font qu'il coûte de plus en plus cher de vivre à Rosemont. Ce que les locataires ont dénoncé en scandant « Condos partout! Locataires dans l'trou! ».

Cette manifestation nationale s'inscrit dans la campagne « Les loyers sont trop chers! Stoppons les hausses! » que le *Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)* a mené toute l'année et qui a récolté l'appui de dizaines de groupes communautaires. La marche s'est d'ailleurs terminée par une allocution de 8 regroupements nationaux, qui ont demandé d'une même voix un contrôle des loyers. « Pour des centaines de milliers de ménages, la hausse des loyers signifie devoir couper dans les besoins essentiels ou se retrouver à la rue parce qu'ils ne sont plus en mesure de payer leur loyer, » déplore Catherine Tragnée, porte-parole du RCLALQ, en écho aux constats des regroupements nationaux présents. Ce constat est aussi fait par *Action-Logement Lanaudière*. « Les locataires doivent assumer des hausses de loyer importantes, alors que leur revenu n'augmente pas pour autant. On constate aussi que des locataires hésitent à contester les augmentations de loyer abusives par peur de représailles. En effet, ils ont peur que leur propriétaire les expulse du logement s'ils refusent l'augmentation » ajoute Amélie Pelland d'*Action-Logement Lanaudière*.

Action-Logement Lanaudière revendique avec le RCLALQ un contrôle universel et obligatoire des loyers. Avec les nouvelles technologies, la mise en place d'un tel registre serait simple, peu coûteuse et efficace. Le registre des loyers permettrait aux locataires de connaître le prix du loyer payé par l'ancien locataire et réduirait très certainement les hausses abusives.

Renseignements :

Catherine Tragnée, porte-parole
Regroupement des comités logements et associations des
locataires du Québec, RCLALQ
514 521-7114/1-866-521-7114

Amélie Pelland
Action-Logement Lanaudière
450 394-1778/1-855-394-1778